Image not found or type unknown

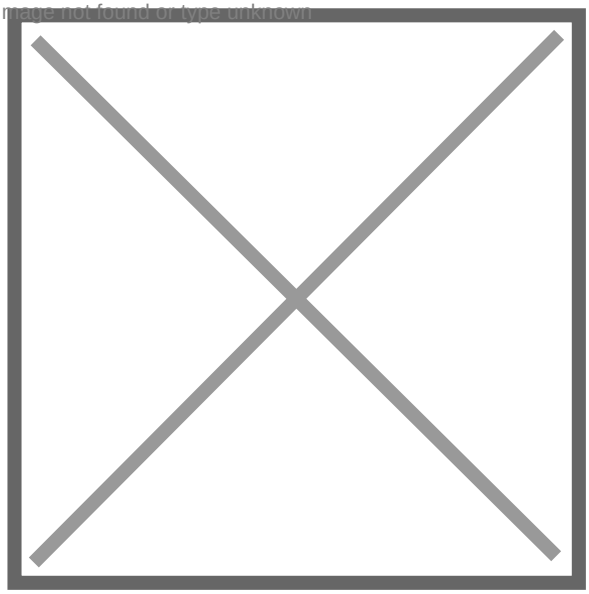

Arrêt maladie et harcèlement du patron (lettre ar)

Par **fifidu38**, le **09/04/2013** à **12:17**

bonjour a tous
mon marie et en arrêt maladie pour dépression
et son employeur (le maire)lui envoi des lettres recommandé en disent que c un menteur qu'il na rien.
mais mon marie vas encore plus mal depuis qu'il reçois c lettres que faire !!!!!
son travaille consiste a remplacer toutes les entreprises ou les artisan qu'une mairie pourrai avoir besoin dans sa commune ,
relevé les compteurs d'eau ,faire les massifs de fleurs ,refaire a neuf des logements ou les fabriquer refaire les salle de classes et la salle des fêtes la liste est très longue ...
il na pas de toilette, na pas de vestiaire ni de locale ,na pas le droit de boire un café pour se réchauffé ou se mettre a l abri en qu'a de mauvais temps qu'il fasse - 18 ou + de 40 degré !!!!!
tous son matériel + les produits chimiques son aux même endroit Evidemment toussa entreposé dans un tout petit garage il faut le voir pour y croire!!!
la paye c'est pareille un tous petit peux plus que le smic !!!
à son travail il a une pression aux quotidien !!!!
mais il a jamais manquer un jour depuis plus de 5 ans même pour la naissance de mes jumeaux et même quand il été malade !!
car le maire ne supporte pas les arrêts maladies que faire !!!!!!!! **merci**

Par **moisse**, le **09/04/2013** à **17:03**

Bonjour,

Quel est le statut exact de votre mari (avec un "e" final c'est la Sainte Mère du Christ) ?
En fonction de cela il peut plus ou moins se bagarrer facilement avec cet édile municipal qui joue à l'apprenti petit chef.

Par **fifidu38**, le **10/04/2013** à **20:31**

bonjour mon mari est adjoint technique 2 classe

Par **moisse**, le **11/04/2013** à **08:31**

Dois-je comprendre, ce qui n'apparaît pas clairement dans vos propos, que votre époux a le statut de fonctionnaire territorial ?

Par **fifidu38**, le **12/04/2013** à **13:05**

bonjour moisse oui c bien sa !!!!!!

Par **moisse**, le **12/04/2013** à **15:40**

Bonjour,
Je pense que la solution réside dans l'adhésion de votre époux à un syndicat de la fonction publique territoriale.
Ce syndicat saura le conseiller localement, voire rapeller au maire ses devoirs.
Devoirs consistant à organiser des conditions de travail décentes, et à éviter un comportement facilement assimilable à du harcèlement.

Par **fifidu38**, le **13/04/2013** à **10:30**

bonjour
merci pour vos conseilles on vas les appliques cordialement fifi

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés